

Documents à compléter :

Le volet 1 permet de renseigner l'identité de l'élève ainsi que diverses informations sur ses responsables légaux, notamment l'adresse de l'élève qui déterminera le collège public de secteur. Il permet également de mentionner la langue vivante étudiée à l'école primaire.

Le volet 2 permet aux responsables légaux de préciser l'adresse de l'enfant à la rentrée 2025, le nom du collège public de secteur, la classe de sixième, la ou les langues vivantes demandées et, dans le cadre d'une demande de dérogation, le collège souhaité.

En cas de changement d'adresse, un seul justificatif de domicile est nécessaire :

- * facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone – y compris téléphone mobile
 - * avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
 - * quittance d'assurance – incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement -
 - * titre de propriété ou quittance de loyer
 - * taxe d'habitation, bail locatif
- Leur véracité engage la responsabilité des responsables de l'élève.

Liste des motifs de demande de changement de secteur (dérogation)

MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCE(S) JUSTIFICATIVE(S) À joindre impérativement à cette demande
1) Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)	Notification de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
2) Demande Internat d'Excellence	Dossier de demande disponible sur le site du collège concerné
3) Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat du médecin scolaire ou du médecin de ville sous pli cacheté.
4) Élève boursier sur critères sociaux	Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu
5) Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé dans l'établissement souhaité en septembre 2025	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2024/2025 dans le collège sollicité (dans une autre classe que la 3 ^{ème})
6) Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	Un seul justificatif de domicile est nécessaire : - Facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone – y compris de téléphone mobile – - Avis d'imposition ou certificat de non imposition, - Quittance d'assurance – incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement – - Titre de propriété ou quittance de loyer - Taxe d'habitation, bail locatif
7) Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : Section sportive scolaire ou classe à horaire aménagé (musique ou danse ou théâtre)	Préciser sur le volet 2 l'un des 2 parcours ci-contre.
8) Autres motifs	Lettre explicative.

L'octroi d'une dérogation n'ouvre pas droit automatiquement à la mise en place d'un transport scolaire (compétence du Conseil Régional des Pays de la Loire : <https://aleop.paysdelaloire.fr>).

Toute demande de dérogation devra être accompagnée **d'une lettre du ou des représentants légaux** expliquant le ou les motifs de la demande et des pièces justificatives correspondantes.

Le calendrier des opérations est le suivant :

- A partir de ce jour, distribution des volets 1 et 2 aux représentants légaux qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans un collège public à la rentrée 2025 et récupération au fur et à mesure.

- Envoi dès que possible des volets 1 et 2 et en tout état de cause avant la **date butoir du mardi 6 mai 2025** à :

DSDEN de Vendée - Division des Élèves
Cité administrative Travot
BP777
85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La saisie des demandes dans AFFELNET 6^{ème} sera effectuée par la DSDEN – Division des élèves.

Les familles seront informées de l'affectation de leur enfant par le Principal du collège public obtenu à partir du vendredi 13 juin 2025.

Opérations à effectuer	Calendrier 2025
1 - Vérifier sous ONDE les adresses des élèves de CM2 concernés par une affectation dans un collège public et renseigner le représentant 2, le cas échéant. (Les adresses et renseignements sous ONDE étant utilisées pour l'affectation puis pour la télé-inscription de l'élève)	<i>Jusqu'au lundi 10 mars 2025</i>
2 - Editer les fiches vierges de liaison reçues par courriel. Les distribuer aux représentants légaux souhaitant intégrer un collège public.	<i>A partir du lundi 10 mars 2025</i>
3 - Informer la DIVEL des élèves ayant demandé un collège public et qui redoublent le CM2 ou dont les représentants légaux font appel de cette décision.	<i>Au plus tard le mardi 6 mai 2025</i>
4 - Date butoir pour le retour des fiches de liaison volets 1 et 2 à la DSDEN - Division des élèves	<u><i>Au plus tard le mardi 6 mai 2025</i></u>
5 – Informer la DIVEL des élèves de CM2 doublant à l'issue des commissions d'appel et ayant effectué une demande d'affectation en collège public.	<i>Au plus tard mardi 27 mai 2025 avant 12h00</i>